



Association canadienne-française de l'Alberta

8627, rue Marie-Anne-Gaboury, bureau 303
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
Téléphone. : (780) 466-1680
Télécopieur. : (780) 465-6773
Courriel : acfaprov@acfa.ab.ca
Page Web : www.acfa.ab.ca

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Le directeur général des programmes d'appui aux langues officielles donne raison à l'ACFA

Edmonton, le 31 mai 2006 – Dans une entrevue diffusée ce matin à l'antenne de la radio de Radio-Canada en Alberta, le directeur général des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien, Hubert Lussier, a donné raison à l'ACFA. Hier, l'ACFA déplorait le fait que des fonctionnaires du gouvernement canadien se placent devant la communauté francophone et s'ingèrent dans son fonctionnement, en choisissant quelles devraient être les priorités de celle-ci. Monsieur Lussier a mentionné : « En ce qui a trait à nos priorités (celles du ministère du Patrimoine canadien), il n'y a pas nécessairement adéquation avec celles qu'avaient signalé la communauté. C'est parfois effectivement difficile de faire marier les priorités d'une communauté avec celles qui sont celles d'un ministère comme le nôtre ». Monsieur Lussier confirme donc que les priorités établies par des fonctionnaires à Gatineau, Edmonton et Calgary, sont plus importantes que celles de la communauté.

En 2004, à la demande du ministre responsable des langues officielles, le centre de santé Saint-Thomas a été nommé la priorité de la communauté. Cette priorité a été établie en accord avec les représentants des dossiers d'infrastructure prioritaires à travers la province. Il est très clair dans toutes les discussions entre la communauté et le ministère que la priorité la plus urgente est le centre de santé.

L'ACFA se questionne donc sur la collaboration qui existe vraiment entre Patrimoine canadien et la communauté francophone. À ce sujet, le président de l'ACFA, Jean Johnson, a mentionné : « Le ministère ne semble pas se soucier des besoins réels de la communauté. Sur quoi se base-t-il pour établir ses priorités ? Est-ce qu'il vaut la peine d'investir des milliers de dollars et des centaines d'heures de bénévolat chaque année pour consulter la communauté si, de toute façon, on décide d'aller de l'avant seulement avec les priorités de quelques fonctionnaires enfermés dans leur bureau? »

Depuis 1999, plus de 760 000 \$ (761 890 \$) ont été investis dans la consultation, la concertation et la prise de décision communautaire. « Nous avons l'impression que ces consultations étaient positives et constructives, qu'elles permettaient à la communauté de se faire entendre et de décider des priorités, mais peut-être nous sommes-nous trompés... », a ajouté monsieur Johnson. « Nous continuerons à tenir des consultations et à rencontrer les membres de notre communauté, car nous croyons en l'importance d'être

représentatifs de ses besoins de la communauté ». Récemment, des représentants communautaires ont passé beaucoup de temps dans un processus d'évaluation des projets de la communauté. Les membres de la table de proposition et d'évaluation ont fait plusieurs propositions au ministère du Patrimoine canadien. Le président de l'ACFA dit espérer que tout ce processus n'a pas été fait en vain et que le ministère respectera les propositions de la table.

L'ACFA demande au directeur exécutif régional pour l'Ouest du ministère du Patrimoine canadien de s'expliquer sur les façons de faire du bureau régional. L'ACFA est sous l'impression que les fonctionnaires du ministère font perdre leur temps tant aux représentants de la communauté qu'à tous ses membres qui veulent travailler au développement de la francophonie de l'Alberta.

L'ACFA veut savoir sur quels critères le ministère du Patrimoine canadien s'est basé pour établir ses priorités aux dépens de celle de la communauté.

L'ACFA désire recevoir une réponse concrète de la part du ministère à savoir s'il est intéressé à travailler en collaboration avec la communauté ou non.

Le conseil d'administration de l'ACFA se réunira cette fin de semaine à Calgary et dès lundi, il fera connaître les actions qu'il entend prendre.

-30-

Pour informations : Patrick Henri, directeur des communications

Téléphone :(780) 466-8394

Cellulaire : (780) 722-3970